Coll
FRC
3883

EXTRAIT

DU JOURNAL DE PARIS,

Du 29 Juillet 1789,

CONTENANT:

Réponſe de M. NECKER à l'Aſſemblée nationale; Lettre de M. le Duc de Liancourt, Préſident de l'Aſſemblée nationale, à MM. les Electeurs de Paris, &c., &c.

Verſailles, Mardi 28 Juillet 1789.

CETTE queſtion ſi délicate de l'ouverture des lettres arrêtées dans les mains de M. de Caſtelnau commençoit à être agitée avec beaucoup de chaleur à l'ouverture de la ſéance : les opinions très-oppoſées ſe combattoient avec force ; il étoit fort douteux comment elle ſeroit décidée. Les principes de morale qui rendent le ſecret des lettres inviolable, ne pouvoient pas être conteſtés par des hommes qui vont en faire une loi nationale, & tout le monde avouoit les

principes & les regardoit comme ſacrés. D'un autre côté, on diſoit que, lorſque la choſe publique eſt menacée eſt ménacée, les lettres qui ſont juſtement ſoupçonnées de contenir des complots dangereux peuvent être légitimement ouvertes; en un mot, les uns enviſageoient la queſtion comme elle doit l'être en temps de paix, les autres comme elle doit l'être en temps de guerre. Il n'y avoit donc réellement qu'une queſtion de fait à examiner : ſommes-nous en guerre ou ſommes-nous en paix ?

M. de Clermont Tounerre eſt venu mettre fin à cette diſcuſſion ; il a dit qu'hier il étoit allé à Paris ; que le Comité proviſoire de l'Hôtel-de-Ville avoit ouvert le paquet ; que lui-même avoit lu la lettre qui excitoit tant d'inquiétudes, & qu'il aſſuroit à l'Aſſemblée Nationale qu'elle ne contenoit rien dont on pût s'alarmer, qu'il n'y a rien vu que des complimens vagues pour la perſonne à qu'elle eſt adreſſée.

Toute la chaleur des eſprits eſt tombée à ces mots, & on n'a plus parlé de la queſtion. La motion même à laquelle elle avoit donné lieu a été miſe de côté, quoiqu'elle fût générale dans ſon objet, quoiqu'elle demandât un dépôt pour tous les papiers indiſtinctement qui regardent les affaires actuelles, & qui pourroient inſpirer des craintes.

M. le Préſident a donné alors communication à l'Aſſemblée de deux nouvelles qui ont long-temps occupé les eſprits.

M. l'Abbé de Calonne, Suppléant de Melun à

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

l'Assemblée Nationale, a été arrêté à Nogent sur Seine. On lui a demandé s'il avoit un passe-port, il n'en avoit point; son nom, il s'est dit Anglois; où il alloit, il a répondu à Spa. On a fouillé dans son porte-feuille, on a trouvé quelques papiers écrits en anglois, des chansons & une lettre adressée à M. l'Abbé de Calonne. Quelqu'un alors a cru le reconnoître à travers tous ces déguisemens: il n'a pu garder long-temps le masque, & a tout avoué. Le Comité Municipal de Nogent sur Seine *l'a prié de rester* dans cette Ville sous bonne & sûre garde.

Il a envoyé procès-verbal de ces circonstances au Président de l'Assemblée Nationale, en demandant à l'Assemblée s'il rendroit, ou non, la liberté à M. l'Abbé de Calonne.

Dans le même instant, le Président a lu une lettre M. l'Abbé Maury, qui a aussi été arrêté à Péronne, lieu du Bailliage dont il est Député.

M. l'Abbé Maury dit dans sa lettre, qu'il n'étoit allé à Péronne que pour faire changer le mandat impératif dont les Commettans l'avoient chargé, & qui ne pouvoit plus recevoir d'exécution.

Le Comité Municipal de Péronne dit, dans son procès-verbal, que M. l'Abbé Maury traversoit la Ville, & qu'il demandoit des chevaux de poste, pour aller plus loin.

On a été long-temps à déterminer quel parti l'Assemblée Nationale devoit prendre dans ces circonstances. On a beaucoup discuté; cependant il n'y avoit pas au fond beaucoup de diversité dans les opinions. Tout le

monde ſentoit qu'il étoit impoſſible de ne pas réclamer liberté de deux hommes, de deux citoyens arrêtés ſans être accuſés d'aucun délit, dont l'un étoit député & déjà en activité, dont l'autre étoit un Suppléant & pouvoit à chaque inſtant devenoit un Député effectif.

On a dit, à la vérité que M, l'Abbé de Calonne déguiſoit ſon nom & ſon état, qu'il avoit été trouvé ſans paſſe-port.

Mais ont a répondu que nul citoyen n'avoit beſoin de paſſe-port pour voyager dans le royaume, & que dans beaucoup de circonſtance on pouvoit cacher ſon nom & ſon état, non pour faire du mal, mais pour en éviter.

On a demandé pourquoi M. l'Abbé Maury avoit quitté ſon poſte de Député ; pourquoi il étoit allé à Péronne, lorſqu'il pouvoit demander d'autres mandats en reſtant dans l'Aſſemblée Nationale.

Mais enfin le vœu preſqu'unanime de l'Aſſemblée a autoriſé le Préſident à répondre aux deux lettres de Nogent & de Péronne, & à demander que M. l'Abbé de Calonne & M. l'Abbé Maury fuſſent remis en liberté.

M. le Comte de Montmorin avoit adreſſé à M. le Préſident une réponſe de M. Necker à la lettre que l'Aſſemblée Nationale lui avoit fait écrire, pour l'engager à venir reprendre ſa place dans le Miniſtere. M. le Préſident a fait lecture de cette réponſe, conçue dans les termes ſuivans, en annonçant que M. de Montmorin l'avoit aſſuré que M. Necker ſeroit à Verſailles Mercredi ou Jeudi.

Réponſe de M. NECKER à l'Aſſemblée Nationale.

» Meſſieurs, ſenſiblement ému par de longues agitations, & conſidéraſit déjà de près le moment où il eſt temps de ſonger à la retraite du monde & des affaires ; je me préparois à ne ſuivre plus que de mes vœux ardens, le deſtin de la France & le bonheur d'une Nation à laquelle je ſuis attaché par tant de liens, lorſque j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré. Il eſt trop hors de mon pouvoir, il eſt au-deſſus de mes foibles moyens, de répondre dignement à cette marque ſi précieuſe de votre eſtime & de votre bienveillance ; mais je dois au moins, Meſſieurs, vous aller porter l'hommage de ma reſpectueuſe reconnoiſſance. Mon dévouement ne vous eſt pas néceſſaire, mais il importe à mon bonheur de prouver au Roi & à la Nation Françoiſe que rien ne peut ralentir un zele qui fait depuis ſi long-temps l'intérêt de ma vie.

Je avec reſpect, Meſſieurs, votre, &c.

Signé NECKER.

M. Target a demandé à l'Aſſemblée la permiſſion de lui ſoumettre demain une nouvelle déclaration des Droits dont il eſt l'Auteur, & aucun Député n'a pu lui refuſer une permiſſion que tous ont droit d'obtenir.

HOTEL-DE-VILLE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS.

Extrait des Délibérations du 27 Juillet 1789.

L'Assemblée a arrêté de rendre publiques, par la voie de l'impression, les Lettres suivantes qui lui ont été adressées par M. le Duc de Liancourt, Président de l'Assemblée nationale. Signé *BERTOLIO*; *LIESSE*.

Lettre de M. le Duc DE LIANCOURT, Président de l'Assemblée nationale à MM. les Electeurs de la Ville de Paris. Versailles, le 27 Juillet.

L'Assemblée nationale me charge, Messieurs, d'avoir l'honneur de vous envoyer une Lettre de M. le Comte de Montmorin, & celle de M. de Dorset qui y étoit jointe; elle a pensé que la communication de ces deux Lettres devoit être de la plus grande importancce pour la Ville de Paris.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Lettre de M. le Comte DE MONTMORIN, à M. le Président de l'Assemblée nationale.

Versailles, le 27 Juillet 1789.

M. LE PRÉSIDENT,

M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a prié instamment d'avoir l'honnenr de vous communiquer la Lettre-ci-jointe; j'ai cru d'autant moins pouvoir ne refuser à ses instances, qu'il me prévint, en effet, verbalement dans les premiers jours du mois de Juin, d'un com-

plot contre le port de Breſt. Ceux qui le méditoient demandoient quelques ſecours pour cette expédition, & un aſyle en Angleterre. M. l'Ambaſſadeur ne me donna aucune indication relative aux auteurs de ce projet, & m'aſſura qu'ils lui étoient abſolument inconnus. Les recherches que j'ai pu faire, d'après des des données auſſi incertaines, ont été infructueuſes comme elles devoient l'être, & j'ai été dans le temps obligé de me borner à engager M. le Comte de la Luzerne à preſcrire au Commandant de Breſt les précautions les plus multipliées & la vigilance la plus exacte.

J'ai l'honneur d'être &c.

Lettre de M. le Duc de Dorſet, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, à M. le Comte de Montmorin.

Paris, ce 26 Juillet 1789.

MONSIEUR,

Il m'eſt revenu de pluſieurs côtés qu'on cherchoit à indſinuer que ma Cour avoit fomenté en partie les troubles qui ont affligé la Capitale depuis quelque temps ; qu'elle profitoit de ce moment pour armer contre la France, & que même une Flotte étoit ſur les Côtes pour coopérer hoſtilement avec un parti de mécontens ; tout dénués de fondement que ſoient ces bruits, ils me paroiſſent avoir gagné l'Aſſemblée nationale ; & le Courier national, qui rend compte des ſéances des 23 & 24 de ce mois ; laiſſe des ſoupçons qui me peinent d'autant plus, que vous ſavez, Monſieur, combien ma Cour eſt éloignée de le mériter.

Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec vous au commencement de Juin dernier, le complot affreux qui avoit été proposé relativement au Port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le Roi & ses Ministres sur leurs gardes, la réponse de ma Cour, qui correspondoit si fort à mes sentimens, & qui repoussoit avec horreur la proposition qu'on lui faisoit ; enfin, les assurances d'attachement qu'elle répétoit au Roi & à la Nation ; vous me fites part alors de la sensibilité de Sa Majesté à cette occasion.

Comme ma Cour a infiniment à cœur de conserver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux Nations, & déloigner tout soupçon contraire, je vous prie, Monsieur, de donner connoissance de cette Lettte, sans aucun délai, à M. le Président de l'Assemblée nationale ; vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite & à celle de ma Cour, & de chercher à détruire l'effet des insinations infidieuses qu'on a cherché à répandre.

Il importe infiniment que l'Assemblée Nationnale connoisse mes sentimens ; qu'elle rende justice à ceux de ma Nation & à la conduite franche qu'elle a toujours eue envers la France depuis que j'ai eu l'honneur d'en être l'organe.

J'ai durant plus à cœur que vous ne perdiez pas un instant à faire ces démarches, que je les dois à mod caractere personnel, à ma patrie, & aux Anglois qui sont ici, afin de leur éviter toutes réflexions ultérieures à cet égard.

J'ai l'honneur d'être, &c.